



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées agricoles

Question écrite n° 33878

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'intérêt des classes de 4e et de 3e technologiques. Elles permettent, d'offrir une dernière chance à des élèves en grande difficulté scolaire. Malgré cet intérêt évident, elles ont été supprimées dans les établissements dépendant de l'éducation nationale. Ces sections sont maintenues dans l'enseignement agricole, ce qui est une bonne chose. Il lui demande de lui indiquer sa position sur l'avenir des 4e et 3e technologiques dans l'enseignement agricole.

Texte de la réponse

L'enseignement agricole doit continuer à accueillir dans les classes de quatrième et troisième les élèves qui souhaitent concrétiser un projet personnel dans un contexte mieux adapté à leurs besoins. Chaque jeune doit retrouver le goût d'apprendre et s'insérer, tant scolairement que socialement. À l'heure actuelle, un arrêté prévoyant la mise en place de quatrième de l'enseignement agricole est en cours de signature, en collaboration avec le ministère chargé de l'éducation nationale. Cette classe de quatrième aménagée se substituera aux actuelles classes de quatrième technologique et quatrième préparatoire à projet professionnel et prendra en compte les spécificités de l'enseignement agricole. Toutefois, à la rentrée 2004, dans l'attente de la construction d'un programme unique pour cette classe, pour la rentrée 2005, les classes de quatrième dans l'enseignement agricole continueront à mettre en oeuvre les programmes actuels : soit ceux de la quatrième technologique, soit ceux de la quatrième préparatoire à projet professionnel. Les classes de troisième technologique et troisième préparatoire sont maintenues à la rentrée 2004, et, comme les classes de quatrième, seront transformées à la rentrée 2005, en classes de troisième de l'enseignement agricole.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33878

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 2004, page 1135

Réponse publiée le : 7 septembre 2004, page 6978